

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5267

commune (s) : Saint Priest

objet : **Avenue de la Gare - Travaux de réhabilitation - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa délibération n° 2006-3340 en date du 2 mai 2006, le Conseil a approuvé les travaux de réhabilitation de l'avenue de la Gare à Saint Priest et l'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération réhabilitation avenue de la Gare à Saint Priest, pour le montant total de 1 830 000 € TTC.

Les travaux envisagés consistent en :

- le réaménagement qualitatif de l'avenue entre la route départementale 518 et l'avenue de l'Industrie-boulevard des Roses, y compris stationnement longitudinal, arrêt de bus, parking devant la salle municipale Le Concorde ; élargissement devant le groupe scolaire Édouard Herriot avec traitement en plateau de la voie à cet endroit,
- des plantations d'alignement de chaque côté,
- l'extrémité sud de l'avenue fera l'objet d'une simple remise en état.

Le présent rapport concerne le lancement de la procédure de consultation des entrepreneurs pour les travaux de voirie et génie-civil, les travaux d'asphalte et la fourniture de bordures en granit.

Les travaux de remise en état, de maçonnerie, de signalisation lumineuse, de plantations, d'eau potable et d'assainissement de surface seront réalisés par voie de marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

DÉCIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché de travaux de voirie, d'un marché de travaux d'asphalte et d'un marché de fourniture de bordures en granit pour les travaux de réhabilitation de l'avenue de la Gare à Saint Priest par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

2° - Les travaux de remise en état, de maçonnerie, de signalisation lumineuse, de plantations, d'eau potable et d'assainissement de surface seront réalisés par voie de marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée 1332 - avenue de la Gare à Saint Priest à hauteur de 1 830 000 € TTC par la délibération n° 2006-3340 en date du 2 mai 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,